
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
AXA IM EURO SELECTION**

**(actions « A » : FR0010777391, actions « E » : FR0012993160, actions « R » : FR0013321023, actions « T » :
FR0013321015, actions « S » : FR0013321007, actions « V » : FR0013320991, actions « I » : FR0013419843)
OPCVM DE DROIT FRANCAIS**

Paris – La Défense, le 24 août 2022.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable **AXA IM Euro Sélection** (ci-après la « SICAV »).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du niveau 2 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et d'autres positions réglementaires émises depuis le niveau 1, la SICAV relève désormais de l'article 8 du règlement SFDR, qui s'applique aux fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et ou sociales, et non de l'article 9, qui s'applique aux fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Par ailleurs, votre SICAV bénéficie du label « investissement socialement responsable » (« ISR ») et nous vous informons que nous avons mis en conformité le prospectus de votre SICAV avec les critères gouvernementaux nouvellement édictés en la matière.

En conséquence, nous avons précisé que :

- l'univers d'investissement de la SICAV est composé d'une large liste d'actions de la zone Euro cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indice de référence,
- la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité.
- la méthode de sélectivité suivi qui était jusqu'à présent une approche « Best in Class » sera désormais l'approche « Best in Universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés
- les indicateurs clés de performance extra-financière que la SICAV vise à surperformer au regard de son univers d'investissement sont l'intensité carbone et la consommation d'eau ; et que le taux de couverture minimum est de 90% pour l'indicateur d'intensité carbone et de 70% pour l'indicateur lié à la consommation d'eau,
- la détention de parts ou actions OPC non labellisés ISR limitée à 10 % de l'actif net et mis à jour la rubrique sur l'utilisation des instruments dérivés au regard des dispositions gouvernementales du label ISR.

Nous vous rappelons que l'investissement socialement responsable est une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs notamment liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Parallèlement au changement susmentionné, nous avons :

- mis à jour l'adresse de notre site internet et remplacé : www.axa-im.fr par : <https://funds.axa-im.com/>,
- ajouté le paragraphe lié au « Paiement de rétrocessions et de remises négociées »,
- corrigé des typos.

A compter du 29 août 2022, le prospectus de votre SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») tiendront compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire Administratif.